



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024\_007\_PM

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

## ARRETES DU MAIRE

**Objet : Autorisation occupation du domaine public « Cirque Fratelly »**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2**

**Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,**

**Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

**Considérant la demande formulée par Monsieur DEFORGES Emmanuel, directeur du cirque « Fratelly » sollicitant l'autorisation d'organiser une représentation sur la commune de MALLEMORT du :**

**Lundi 8 au lundi 15 avril 2024 inclus**

### **ARRETE :**

**Article 1 : Monsieur DEFORGES Emmanuel directeur du cirque « Fratelly » est autorisé à donner une représentation sur la parcelle communale cadastrée B12 – B13 et B1205 située le long de la Durance face aux HLM, du lundi 8 au lundi 15 avril 2024 inclus. Le pétitionnaire pourra stationner les véhicules se rattachant à l'organisation de son spectacle.**

**Article 2 : Monsieur DEFORGES Emmanuel pourra s'installer à partir du lundi 8 avril 2024 et devra avoir libéré l'emplacement le lendemain de la dernière représentation à 14h00, soit le lundi 15 avril 2024.**

**Article 3 : Pour permettre l'implantation des structures et le stationnement des véhicules de l'organisateur, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur la partie délimitée par des barrières installées par le pétitionnaire.**

**Article 4 : L'organisateur sera tenu responsable des dommages causés aux installations de la commune de Mallemort par ses véhicules ou l'implantation de son chapiteau.**

**Article 5 : Tout stationnement sur les lieux définis aux articles 1 et 3 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).**

**Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :**

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur DEFORGES Emmanuel directeur du cirque « Fratelly »

Fait à Mallemort, le 16/01/2024

Maire de MALLEMORT  
GENTE Hélène

